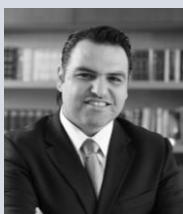




Hussein Kassir / Shutterstock.com

Comment résoudre la crise financière et le défaut souverain du Liban ? Un carnet de route

par
Patrick Mardini



Patrick Mardini est professeur de finance à l'Université de Balamand au Liban. Il préside le *Lebanese Institute for Market Studies - LIMS*, à travers lequel il conseille les membres du gouvernement et du parlement. Il est titulaire d'un doctorat en Sciences Économiques de l'Univ. Paris Dauphine, et d'un post-doc de l'Univ. John Hopkins.



Le Liban a déclaré la suspension de paiements de sa dette publique pour la première fois dans son histoire le 7 Mars 2020. Les scènes de longues files d'attente devant les banques libanaises et les querelles opposant petits déposants et employés ont débuté en Novembre dernier et font désormais partie du quotidien, tout comme les manifestations visant à perturber le fonctionnement des agences bancaires pendant les heures de travail. Le secteur bancaire libanais a gelé les dépôts de ses clients et essaie de gérer la panique. L'intervention de la France en avril 2018 et la promesse de prêts pour un montant de 10,2 milliards de dollars afin de revitaliser l'infrastructure du pays et éviter qu'une crise ne se déclenche au pays des cèdres ne sont pas parvenues à leurs fins.

Une page se tourne dans un pays qui était souvent salué comme « la Suisse du Moyen Orient » pour le dynamisme et la solidité de son secteur bancaire. Cette réputation semble bien appartenir au passé. A présent le Liban n'a guère le choix : il faut reformer le système monétaire, recapitaliser les banques, réduire les dépenses du gouvernement et démanteler les monopoles protégés par l'État. Ces réformes poseront des bases saines, pour une sortie de la récession.

1. La crise monétaire et le risque de pénurie de pain, essence et médicaments

Le Liban utilise depuis longtemps deux monnaies : le dollar américain (\$) et la livre libanaise (LL). Les déposants ont le droit d'ouvrir des comptes soit en dollar soit en livre et les banques se permettent d'octroyer des prêts en livre et en dollar également. Le taux de change de la livre libanaise a été fixé à LL1500 pour chaque dollar depuis les années 90 et le taux de dollarisation de l'économie libanaise dépasse les 70%. Les Libanais utilisaient le



dollar américain et la livre libanaise comme de parfaits substituts dans toutes les transactions du quotidien. Les banques, les agents de change et les commerçants échangeaient tous la monnaie au taux de change officiel.

Cependant, vers la fin de l'année 2019, la livre libanaise subit une dévaluation chez les agents de change. Le taux de change dépassa les LL1650/\$ en octobre, et continua de dégringoler pour atteindre en Février 2020 : LL2500/\$. Les banques réagirent en refusant le remboursement des dépôts libellés en dollar contraignant de la sorte les déposants à retirer leur argent en livre libanaise au taux officiel de LL1500/\$. Une pratique qui se poursuit encore alors que nous écrivons ces lignes.

Bien entendu, si les banques libanaises s'approprient des dollars des déposants au prix de LL1500 elles refusent dans le même temps de fournir des dollars au même prix, sachant bien que le vrai taux de change s'établit à LL2500/\$. Ainsi, les libanais ne souffrent pas uniquement de la dévaluation de leur monnaie locale, mais également du problème de « rareté du dollar » et de la dévaluation du dollar déposé auprès des banques (le « dollar bancaire ») relativement aux « billets de dollars ». Les importateurs libanais sont obligés d'effectuer les retraits de leurs « dollars bancaires » en livre libanaise, au prix de LL1500, et de les reconvertir en billets de dollar chez les agents de change au taux de LL2500 pour pouvoir obtenir la « monnaie dure » nécessaire à la conduite du commerce international. Ainsi, le prix des biens et services importés s'est renchéri de 66% environ, pour refléter ce phénomène.

Les produits dont le prix est fixé par le gouvernement, tels que le pain, l'essence et les médicaments, ne peuvent pas s'ajuster pour refléter l'augmentation du coût des matières premières importées (farine, pétrole, et médicaments). Ainsi, les boulangeries, stations-services et pharmacies menacent-elles la



population de se mettre en grève et le peuple craint des pénuries de pain, d'essence et de médicaments. Le gouvernement n'a pas encore eu le courage de libérer le prix de ces produits et préfère mettre la pénurie sur le dos de la soi-disant cupidité des commerçants. Aujourd'hui, le problème n'est plus la rareté du dollar, mais une défiance à l'égard de la livre libanaise : les gens convertissent leurs livres en dollars ou les dépensent rapidement avant qu'elles ne perdent davantage de leur valeur. Parallèlement, la Banque Central (BDL) n'est plus en mesure de stabiliser le taux de change comme auparavant en augmentant le taux d'intérêt, car les gens ont perdu confiance dans la capacité du secteur bancaire à restituer les fonds.

2. La crise de dette publique et la suspension de paiement

Le Liban est l'un des pays les plus endettés au monde avec une dette publique qui représente environ 155% du PIB. Le secteur bancaire libanais détient 86% de la dette public libanaise et 70% des Eurobonds qui sont des bons du trésor libanais libellés en dollars. Le gouvernement a ainsi emprunté auprès des banques l'argent des déposants pour le dépenser sur des contrats publics, sur une embauche excessive et clientéliste de fonctionnaires publiques, sur des subventions (surtout dans le secteur de l'électricité), etc. Selon le rapport mondial 2017-2018 sur la compétitivité, publié par le forum économique mondial, sur un total de 137 pays le Liban se classe 130^{ième} pour ce qui est de l'efficacité des dépenses publiques, 126^{ième} pour le favoritisme dans les décisions des responsables publiques, 121^{ième} pour les irrégularités de paiements et les pots-de-vin et 124^{ième} pour la transparence dans l'élaboration des politiques publiques. On comprendra bien pourquoi l'argent des déposants n'est plus disponible dans leurs banques : il a depuis longtemps été gaspillé par les gouvernements successifs.



Les dépenses réelles du gouvernement libanais (et non pas les chiffres officiels) sont estimées à hauteur de 18 milliards de dollars pour 2020, contre 11 milliards de dollars de revenus. Par le passé, les banques libanaises avaient pu attirer des flux de capitaux étrangers pour couvrir le déficit public et assurer le refinancement de la dette. Mais le Liban est tombé en récession en 2019 et les taux d'intérêt sur les Eurobonds libanais ont dépassé les 10%. Comprenant que le gouvernement n'était plus en mesure de payer sa dette, les investisseurs étrangers se sont abstenus de transférer de nouveaux fonds vers le Liban, ce qui explique que le dollar ait grimpé à 1650 livres dans la première moitié d'octobre 2019, juste avant le déclenchement des manifestations. Ensuite les petits déposants ont compris la fragilité de la situation, ils se sont donc précipités pour sauver leurs dépôts. Mais, bien avant les investisseurs étrangers et les déposants, les banques libanaises avaient pris conscience du risque lié aux bons de trésor. C'est pourquoi le secteur bancaire avait réduit sa position sur les bons du trésor de 55% en 2012, à 33% en 2019 et augmenté parallèlement ses souscriptions aux certificats de dépôt issus par la banque centrale (la Banque du Liban – BdL), les jugeant plus sûrs que les bons du trésor. Malheureusement, la BdL a utilisé ces fonds pour souscrire à des bons du trésor, augmentant sa part dans la dette publique de 30% en 2012 à 53% en 2019... Ainsi, les dépôts que les banques ont tenté de sauver de la main du gouvernement y sont retournés par l'entremise de la Banque centrale.

Le 7 Mars 2020, le premier ministre a déclaré, chose jusque-là inédite, la suspension des paiements sur les obligations du trésor, affirmant que le Liban n'est plus en mesure de soutenir le fardeau de la dette publique. Le gouvernement libanais cherche aujourd'hui à négocier la restructuration de la dette publique avec



les détenteurs de bons de trésor — majoritairement les banques libanaises et la BdL.

3. La crise financière : qui renfloue les banques ?

Les banques libanaises sont confrontées au problème de l'exposition de leurs actifs à une dette publique devenue irrécouvrable et, au niveau de leur passif, à la panique des déposants. Aucun secteur bancaire au monde ne peut surmonter le problème de panique des déposants lorsque les dépôts sont libellés dans une devise qui n'est pas celle du pays. Ainsi, l'intervention de la BdL en tant que prêteur en dernier ressort n'est pas possible puisque la BdL ne peut pas imprimer du dollar. D'ailleurs, l'exposition de la BdL aux Eurobonds la rend illiquide à l'issue de la suspension de paiement du gouvernement, à un moment où les banques ont désespérément besoin du remboursement des certificats de dépôt issus par la Banque centrale. Les banques ne peuvent donc pas compter sur la BdL pour s'acquitter de leurs pertes via l'inflation et, étant donné l'état du trésor public et la suspension de paiement, un sauvetage par le contribuable (Bail-Out) n'est pas non plus envisageable.

L'option d'un renflouement interne (Bail-In) a donc surgi et la banque centrale a demandé aux banques d'augmenter leur capital de première catégorie (*Tier 1*) de 10% en décembre 2019 et de nouveau 10% en juin 2020. Cependant, la majorité des banques semble incapable et réticente à l'idée d'injecter un nouveau capital (*Fresh Capital*) dans leurs banques – en sollicitant par exemple leurs actionnaires – et préfère que la facture soit réglée par les déposants. Ainsi, au lieu d'injecter du capital frais, les banques libanaises ont adopté une politique de contrôle des capitaux qui consiste à arrêter tous les transferts de dollar vers l'étranger et à plafonner les retraits hebdomadaires de chaque



déposant à 200 \$. Si les clients souhaitent dépasser le plafond imposé, ils doivent retirer leurs dollars en livres libanaises au taux officiel de LL 1515, tandis que la valeur réelle du marché est nous l'avons vu de LL 2500/\$. Ceci est l'équivalent d'un *haircut* (annulation d'une partie de ses obligations) de 40% sur les retraits. Ces mesures viennent au pire moment vu que l'économie libanaise est en récession et que la population perd à la fois ses emplois et son capital. On comprend dès lors qu'une partie de cette population ait réagi violemment à ces mesures en vandalisant les banques.

Le parlement libanais quant à lui se dirige vers la légalisation du contrôle des capitaux ; un contrôle qui a été jusque là exercé d'une façon discrétionnaire par les banques. Cette loi a pour but principal d'éviter que les banques soient assignées en justice par leurs déposants qui insistent pour récupérer leurs fonds en dollar. Elle permettra aussi aux banques d'imposer des restrictions sur les « dollars existants » tout en libérant les « nouveaux dollars » (*Fresh Dollar*). Cette mesure octroie aux banques la possibilité de refuser le remboursement en dollar des sommes déposées sur un compte avant le 17 novembre 2019. Mais elle les oblige également à rembourser en dollar les « nouveaux dollars » reçus après cette date, cela afin de restaurer la confiance dans le système bancaire et de réactiver les transferts de fonds vers le Liban.

Le gouvernement libanais cherche également à identifier la meilleure façon pour imposer un *haircut* sur les dépôts afin de permettre aux banques de s'acquitter de leur obligation envers les déposants du « dollar existant » ; parmi les idées qui circulent on trouve : (1) une conversion forcée des dépôts en dollar vers la livre libanaise au taux de change officiel, (2) une taxe substantielle sur les gros dépôts, (3) une taxe progressive sur tous les déposants, (4) la conversion des grands dépôts en capital (actions) dans les



banques, (5) la nationalisation des banques par le gouvernement ou par la banque centrale.

Ces mesures exacerbent la panique des déposants qui cherchent à sauver leurs dépôts avant le *haircut*. Elles récompensent également les banques qui ont profité dans le passé d'un taux d'intérêt élevé sur les bons du trésor et qui souhaitent désormais transférer leurs pertes aux déposants. Ces mesures punissent également les banques sérieuses qui ont prudemment géré leur exposition à la dette publique et qui ont synchronisé leurs passifs et actifs en termes de devise, de maturité et de duration.

4. La récession économique : causes structurelles

En 1989, l'accord de Taëf a annoncé la fin de la guerre civile libanaise. Le Taëf est en réalité un contrat social entre des chefs de milices sectaires qui ont accepté de devenir ministres et de piller les ressources du Liban en échange de la paix civile. L'arrangement était simple : les chefs de milices étaient assurés de gagner en temps de paix un revenu supérieur à celui qu'ils généraient pendant la guerre, et l'armée syrienne garantissait la crédibilité du contrat en s'engageant à écraser toute opposition. L'armée syrienne s'est effectivement engagée militairement, à plusieurs reprises, pour faire respecter l'accord de paix en imposant des coûts élevés aux factions qui ne respectaient pas l'accord. La période post-Taëf s'est donc caractérisée par l'élargissement et le pillage du gouvernement à travers :

- Les monopoles dans des secteurs comme l'électricité, les télécommunications, l'internet, le transport aérien, le casino, le tabac, l'eau, la collecte des ordures, etc.
- Le suremploi dans le secteur public : service public, entreprise publique, école publique, hôpitaux publics, etc.



- Le favoritisme dans l'attribution des marchés publics : principalement dans les secteurs liés à l'infrastructure qui échappent aux organes de supervision et se fait via le Conseil pour le développement et la reconstruction.
- Les programmes de protection sociale comme le fond pour les déplacés, le fonds du sud, la santé, l'éducation, etc.

C'est ainsi que la paix a conduit à une énorme augmentation de la dette publique qui a détourné les ressources des secteurs productifs vers le secteur public et a fini par engendrer l'effondrement de l'économie. Ainsi, malgré une dette publique colossale, le Liban se classe 130^{ième} pour la qualité de ses infrastructures selon le rapport mondial de la compétitivité globale et sur un total de 137 pays. Entre 2017 et 2018, le Liban est également passé de la 133^{ième} place à la 142^{ième} place sur l'indice de la banque mondiale, ce qui permet d'apprécier la qualité de l'environnement des affaires (*doingbusiness.com*). Ce modèle économique qui se base sur l'endettement public a empêché le secteur productif de croître et de créer suffisamment d'emplois conduisant à une émigration continue, en particulier parmi les jeunes. En revanche, l'élite politique qui contrôle le gouvernement et le secteur public a réussi à concentrer les ressources entre ses mains. Les entreprises sont devenues moins compétitives, ce qui a rendu le pays accro à la dette.

5. Feuille de route : Comment sortir de la crise

Au *Lebanese Institute for Market Studies* (LIMS), nous travaillons en ce moment sur un projet : BELIEF (*Blueprint to Elevate Lebanon's Infrastructure, Economy and Finance*). BELIEF propose une feuille de route capable de tirer le Liban de son effondrement actuel. Voici les principales réformes préconisées par BELIEF.



a. Réforme monétaire : change flottant, currency board, ou dollarisation ?

Le Liban ne peut pas maintenir un taux de change artificiellement surévalué. Ainsi que nous l'avons expliqué plus haut, les réserves en devises étrangères à la BdL se tarissent et le marché noir a déjà dévalué la livre libanaise de 66%. De même, l'existence de deux taux de change a entraîné une rareté du dollar, une évaporation d'un certain nombre de biens des marchés, une panique des déposants, et une substitution des activités productives par la spéculation sur le marché noir.

Nous recommandons de laisser flotter le taux de change de la livre libanaise afin de permettre l'ajustement des différents comptes de la balance des paiements de façon à satisfaire les préférences des individus. Alternativement, si le gouvernement libanais insiste sur un taux de change fixe, nous recommandons l'adoption d'un *Currency Board*, après la dévaluation du taux de change officiel. Un *Currency Board* serait à même de garantir un taux de change fixe et une convertibilité parfaite de la livre libanaise. Une troisième solution est de passer à une dollarisation complète de l'économie libanaise. Aussi bien le *Currency Board* que la dollarisation retirent aux autorités monétaires la capacité de financer le gouvernement et impose ainsi une discipline monétaire que le Liban a clairement perdue depuis 2014.

Nous craignons particulièrement que la BdL maintienne une offre illimitée de livre libanaise pour répondre aux besoins des banques et du trésor public. Une telle démarche entraînerait une hyperinflation, un appauvrissement des résidents, et un effondrement du taux de change de la livre.



b. Réforme financière : la distribution des pertes

Les banques libanaises sont confrontées à la panique des déposants inquiets pour leurs actifs devenus en grande partie irrécouvrables. Or, le système bancaire détient la majorité écrasante de la dette publique et il suffirait que le gouvernement paie sa dette pour clore la crise financière. Cependant, le trésor public souffre d'un déficit budgétaire qu'il faut préalablement convertir en excédent afin de pouvoir commencer à payer. Les dépenses publiques doivent donc diminuer d'au moins 7 milliards de dollars afin de rétablir l'équilibre budgétaire, réduire le risque souverain et les intérêts sur les bons du trésor et en augmenter le prix. Cette revalorisation des actifs financiers permettra alors aux banques de faire face à leurs obligations vis-à-vis de leurs clients. Hélas, cette option semble s'écarter suite à la décision du gouvernement de suspendre le paiement sur la dette publique. Les banques se trouvent donc à ce jour dans une situation de pertes substantielles sur leurs actifs ; le montant exact de ces pertes sera déterminé au cours des négociations entre le gouvernement et ses créiteurs.

Nous recommandons que les pertes de chaque banque soient déterminées d'une façon transparente à l'issue d'un audit externe crédible. Ces pertes seront ensuite comparées au capital de la banque. Les banques qui détiennent suffisamment de capital pour couvrir la dévaluation de leurs actifs peuvent encaisser leurs pertes et continuer d'exister. Celles qui ne disposent pas d'un capital suffisant doivent injecter du capital nouveau pour couvrir leurs pertes. Ce capital peut provenir de leurs actionnaires actuels, où bien de nouveaux actionnaires. Par exemple, les banques du Golfe arabe et les banques internationales disposent aujourd'hui d'un excès de liquidité, compte tenu d'un taux d'intérêt proche de zéro à l'échelle mondiale. Certaines banques libanaises peuvent également fournir du capital frais. Ces banques peuvent acheter



des banques en difficulté et y injecter de la liquidité, rétablissant la confiance dans le secteur et mettant fin à la panique des déposants.

Enfin, les banques qui ne sont pas en mesure d'encaisser leurs pertes et de trouver un acheteur seront en état de faillite. Les créiteurs (c'est-à-dire leurs déposants) doivent être en mesure de saisir leurs actifs. Ainsi, les déposants deviendraient actionnaires des banques et auraient le choix entre liquider la banque et recouvrir une partie de leurs dépôts ou embaucher une nouvelle direction et rester sur le marché en espérant que la nouvelle direction permettra la revalorisation de leurs actions.

c. Réforme budgétaire : réduction des dépenses publiques et retour à de la transparence

En décidant de suspendre les paiements liés au principal et aux intérêts de la dette publique, le gouvernement a déjà réduit le déficit public de 4 milliards de dollars en 2020. Cependant, le défaut sur la dette rend impossible de financer les 7 milliards de dollars de déficit restant. Il va falloir donc faire des coupures budgétaires structurelles en réduisant le suremploi, les salaires et les avantages sociaux dans le secteur public, en arrêtant les pertes sur l'électricité, en gelant les contrats publics et en abrogeant toutes les subventions et autres dépenses inutiles. Une fois ces économies réalisées, le risque souverain diminuera et le gouvernement libanais retrouvera son accès au marché international des capitaux.

Ces coupures budgétaires doivent être accompagnées par des réformes réglementaires qui garantissent plus de transparence et moins de corruption dans la conduite des dépenses publiques. Nous suggérons les réformes suivantes :



- Abroger la loi sur les achats publics actuellement en discussion au parlement qui exonère les dépenses publiques du contrôle de la centrale des achats et adopter le projet de loi de 2017 sur les appels d'offres publics proposé par la commission parlementaire de l'administration et de la justice.

- Soumettre toutes les dépenses publiques au contrôle de la Cour des comptes et rendre les rapports accessibles en ligne.

- Adopter une loi qui impose un frein à l'endettement (*Spending Cap*) similaire à celle adoptée à Hong Kong ou en Suisse.

d. Réforme économique : démantèlement des monopoles

Les projets d'infrastructures ont toujours été la meilleure excuse pour justifier plus de dépenses et plus d'endettement public. Il s'agit en général de monopoles publics, mal gérés, qui fournissent un service de mauvaise qualité et fonctionnent à un coût élevé causant des pertes au gouvernement, une insatisfaction du consommateur et une barrière au développement des entreprises. L'électricité, les télécommunications, l'internet, le transport aérien national, le tabac, les ports, les aéroports, l'eau, etc. sont tous des secteurs monopolistiques protégés par le gouvernement et fonctionnant sous la tutelle des ministères.

Le secteur de l'électricité illustre l'inefficacité de la tutelle du gouvernement et les méfaits de la structure monopolistique. Les pertes d'Électricité du Liban, la compagnie nationale qui détient le monopole, sont responsables de 45% de la dette publique. Ce qui n'empêche pas que les Libanais souffrent depuis des années de 12 heures de coupure d'électricité chaque jour. En 2010, le Ministère de l'Énergie et des Eaux a conçu un plan de 4,9 milliards de dollars, promettant de sécuriser 24h d'électricité par jour et d'arrêter les pertes du gouvernement sur le secteur dans 4 ans. Le plan a échoué et en 2015 le ministère a demandé 5,4 milliards de dollars supplémentaires pour pouvoir réaliser le même plan. Ce montant



représente 10% du PIB libanais et 50% des dépenses publiques. Aujourd'hui, en 2020, le Liban souffre toujours de 12h de coupure d'électricité par jour ce qui permet au Ministère de l'Énergie et des Eaux de redemander des ressources supplémentaires afin de résoudre le problème. Le cas de l'électricité n'est pas unique, et se retrouve dans tous les projets d'infrastructure.

Récemment, le 6 Avril 2018, le gouvernement libanais s'est rendu à la « Conférence économique pour le développement du Liban par les réformes et avec les entreprises » (CEDRE) organisée par la France. A cette occasion, le gouvernement libanais a réussi à obtenir des promesses de crédits pour un montant de 10,2 milliards de dollars afin de revitaliser l'infrastructure du pays. Les fonds seront investis dans l'électricité, les transports (principalement les routes), l'eau, les télécommunications et la gestion des déchets. Malgré toutes les bonnes intentions des pays qui ont participé à CEDRE, cet argent n'aurait fait qu'augmenter la dette publique d'un pays qui était déjà sur le point de faire défaut sur sa dette. Ces crédits auraient été, comme les précédents, gaspillés sur des contrats publics opaques. Finalement, le financement de CEDRE n'a pas été débloqué puisqu'il était conditionné à des réformes. Pourtant, la formulation de ces réformes était restée vague laissant la possibilité au gouvernement libanais de décider de leur teneur. Mais les querelles internes au gouvernement sur le partage du butin ont fini par faire capoter tout espoir de réforme et de crédit supplémentaire. Rien de très nouveau : les institutions qui gouvernent le Liban depuis la fin de la guerre civile et qui assurent la paix sont incapables de concevoir les projets publics autrement qu'à travers la perspective d'un partage de rente.

C'est pourquoi nous proposons une nouvelle approche pour aider le Liban à réformer son économie. Cette approche se centre sur le démantèlement des monopoles et l'ouverture des différents



secteurs à la concurrence. La concurrence permettra de réduire les dépenses publiques sur les projets d'infrastructure en transférant le fardeau du coût des investissements aux acteurs privés. Elle donne également le pouvoir au consommateur qui sera capable de changer de fournisseur s'il juge le service cher ou de mauvaise qualité. Le contrôle par le consommateur poussera les différents fournisseurs à améliorer leurs services et à devenir plus compétitifs au niveau des prix. Certes, la compétition dans le secteur de l'infrastructure peut sembler contre-intuitive à première vue, mais les expériences menées au sein de l'Union Européenne, au Chili, en Angleterre, et en bien d'autres endroits encore, montrent clairement l'efficacité de cette démarche.

Nous proposons donc d'ouvrir la production de l'électricité (et des eaux) à des producteurs indépendants qui investiront leurs propres capitaux dans les centrales électriques (les barrages hydrauliques) et vendront ensuite l'électricité (l'eau) à des sociétés de distribution. La compétition entre producteurs assurera un bas prix sur le marché de gros et la compétition entre distributeurs garantira un bon prix pour le consommateur final. Par ailleurs, cette restructuration permettra d'économiser les 5.6 milliard de dollars de dette que le gouvernement revendique pour l'électricité et les 7.5 milliard de dollars prévus pour le secteur de l'eau.

Dans le secteur des transports, nous proposons de remplacer les dépenses publiques sur le réseau routier (7 milliards de dollars) par un système de péage qui permettra aux compagnies privées de s'acquitter du coût de l'investissement et de vendre le service d'usage des autoroutes aux utilisateurs. Nous proposons également de geler tous les projets de réhabilitation et d'agrandissement des ports et des aéroports et de les remplacer par un programme qui permette aux entreprises privées de concevoir, réhabiliter, financer, et exploiter ces projets.



Dans le secteur des télécommunications, nous proposons de permettre aux entreprises de créer leurs propres réseaux sans devoir passer par Ogero, la compagnie nationale d'Internet. Nous proposons aussi que le gouvernement loue les fréquences 5G par le biais de contrats de long terme à de nouvelles entreprises qui désireraient entrer sur le marché.

Enfin, bien qu'il n'existe aucune loi qui puisse forcer un gouvernement libanais qui fait défaut sur sa dette publique à céder les sociétés publiques à leurs créiteurs (essentiellement les banques libanaises), nous proposons néanmoins que le gouvernement évalue ces sociétés publiques et organise un transfert de leur propriété vers les créanciers. Plusieurs raisons à cela : (1) cette mesure est éthique et permet de restaurer une partie de la crédibilité du gouvernement libanais ce qui facilitera plus tard son accès au marché international des capitaux; (2) elle contribue à sauver le système financier ce qui pourra contenir la récession économique ; (3) elle débarrasse le gouvernement du fardeau de la gestion de ces secteurs qui constituent une source de dépenses et convertit les pertes en profits imposables ; (4) elle permet la revitalisation de ses secteurs et au-delà va réveiller d'autres secteurs comme ceux de la technologie, de l'industrie, et de l'agriculture qui ont besoin d'une infrastructure solide pour se développer.

Le Liban doit changer son modèle économique basé jusqu'à présent sur l'endettement du gouvernement pour financer des dépenses publiques qui servent avant tout les intérêts spéciaux de la classe politique. Ce système est à bout de souffle et doit se transformer pour tirer le pays hors d'une récession qui, sans réforme, s'annonce longue et dure. Les amis du Liban doivent s'abstenir de financer l'ancien modèle et d'aggraver la taille de dette publique. Il est préférable que les financements futurs soient sous la forme de prêts à des entreprises privées qui conçoivent, financent, et



exploitent les projets. Ce modèle permettra d'éviter d'engraisser des institutions contre-productives encrées dans l'administration publique libanaise et de canaliser l'argent vers le service de la population. Le moment est venu pour transformer CEDRE en un projet qui promeut la concurrence.